

24.—Droits d'auteur, marques de commerce, etc., exercices terminés le 31 mars 1930-35.

Détails.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.
Droits d'auteur enregistrés..... nomb.	4,072	3,008	2,812	2,684	2,537	3,060
Certificats de droits d'auteur..... “	3,849	3,008	2,812	2,684	2,537	1
Marques de commerce enregistrées “	3,143	2,848	2,186	2,950	2,066	1,686
Dessins industriels..... “	408	495	371	409	331	430
Etampes à bois..... “	12	24	6	4	6	4
Transferts ou cessions..... “	2,282	1,703	1,661	1,416	1,143	1,090
Honoraires encaissés, net..... \$	96,591	87,009	81,138	146,274	67,196	72,217

¹ Il n'y a pas de registre tenu actuellement à ce sujet.

Statistiques financières.—Le tableau suivant indique les recettes, dépenses et surplus au compte des brevets, droits d'auteur et marques de commerce, pour les exercices 1930-35.

25.—Recettes, dépenses et surplus au compte des brevets, droits d'auteur et marques de commerce, exercices terminés le 31 mars 1930-35.

NOTA.—Pour chiffres de 1921 à 1928, voir l'Annuaire de 1933, page 634.

Exercice.	Recettes.	Dépenses.				Surplus.
		Gouvernement civil.	Emission de brevets.	Contingences.	Totaux.	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1930.....	574,918	169,339	34,946	31,622	235,907	339,011
1931.....	559,646	174,458	35,000	32,000	241,458	318,188
1932.....	525,248	173,370	35,000	37,893	246,263	278,985
1933.....	539,341	155,465	25,000	24,829	205,293	334,047
1934.....	429,342	152,624	32,860	22,649	208,133	221,209
1935.....	425,677	145,859	26,259	23,630	195,748	229,928

Section 7.—Poids et mesures.*

L'administration des poids et mesures a pour objet d'établir et de conserver des unités uniformes de mensuration pour les besoins de l'industrie et du commerce, et de protéger le public contre toute fausse pesée et tout faux mesurage et de prévenir dans le monde du commerce une concurrence déloyale.

Antérieurement à la Confédération, chaque gouvernement provincial avait son propre service de poids et mesures, mais l'article 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord en confia la direction au gouvernement fédéral en 1867. C'est alors que des mesures furent prises pour simplifier les étalons en usage et pour créer l'uniformité dans toute l'étendue de la Puissance.

* Révisé par E. O. Way, directeur des Poids et Mesures, ministère du Commerce.